



COMMUNIQUÉ DE PRESSE CONJOINT

Lancement d'un Code volontaire de bonnes pratiques sur l'utilisation des sacs d'emplettes

Montréal, le 21 avril 2008 – Les associations de détaillants et leurs partenaires sont heureux d'annoncer le lancement d'un Code volontaire de bonnes pratiques sur l'utilisation des sacs d'emplettes, visant à promouvoir leur réduction à la source, leur réemploi et leur recyclage. Les partenaires de cette initiative sont : l'Association des détaillants en alimentation du Québec (A.D.A.), le Conseil canadien des distributeurs en alimentation (CCDA), le Conseil québécois du commerce de détail (CQCD), Éco Entreprises Québec (ÉEQ) et RECYC-QUÉBEC.

Ce Code volontaire de bonnes pratiques définit vingt mesures concrètes à mettre en œuvre dans le but de réduire la quantité de sacs d'emplettes distribués et éliminés chaque année au Québec. Les actions privilégiées visent également à faire la promotion de l'utilisation de sacs réutilisables et d'autres contenants durables, à favoriser le réemploi, la récupération et le recyclage des sacs d'emplettes, de même que la sensibilisation et l'information du personnel et des consommateurs.

« L'A.D.A. souhaite une meilleure gestion des sacs d'emplettes, capable de favoriser de réels changements de comportement des détaillants et consommateurs québécois. Pour y arriver, nous avons besoin d'un code de bonnes pratiques qui offre des solutions adaptées à la réalité de chaque détaillant. Nous sommes très satisfaits de celui que nous vous présentons aujourd'hui. », a précisé le président-directeur général de l'A.D.A., M. Florent Gravel.

Selon le directeur des affaires publiques du CCDA, M. Jean-Pierre Ayotte : « Nous croyons que les consommateurs sont de plus en plus conscients du rôle qu'ils sont appelés à jouer en matière de protection de l'environnement et c'est pourquoi nous nous efforçons de leur offrir des solutions leur permettant d'effectuer des changements concrets dans leurs habitudes de vie. Nous croyons qu'il est important d'offrir aux consommateurs désirant faire des choix environnementaux une alternative aux sacs uni service traditionnels. Les consommateurs ont d'ailleurs très bien répondu aux nombreuses initiatives mises de l'avant par nos membres. Nous estimons à plus de huit millions le nombre de sacs réutilisables achetés par les consommateurs dans l'ensemble de nos bannières depuis leur mise en marché. »

« L'orientation privilégiée de plusieurs détaillants à proposer des sacs réutilisables aux consommateurs contribue assurément à diminuer l'utilisation des sacs d'emplettes uni service, mais concrétise leur volonté à participer aux efforts environnementaux et à la mise en place de ce code de bonnes pratiques, initié par notre organisme. », mentionne Me Gaston Lafleur, président-directeur général du CQCD.

Monsieur Daniel Tremblay, président du conseil d'administration d'Éco Entreprises Québec, souligne l'importance de l'implication de tous les acteurs afin d'appliquer les meilleures pratiques à l'égard des sacs d'emplettes. « Le Code est un exemple de plus de responsabilité partagée de la gestion des matières résiduelles : la collaboration de l'industrie avec les gouvernements, les consommateurs et les municipalités permet de mieux faire face aux défis qui se présentent. », a-t-il souligné.

La présidente-directrice générale de RECYC-QUÉBEC, Mme Ginette Bureau, ajoute : « Ce genre d'initiative volontaire, développée en partenariat et en concertation, ne peut qu'être porteur d'avenir. Elle permet de mobiliser et de responsabiliser l'industrie et les consommateurs, afin que les changements de comportements soient bien ancrés et surtout durables. »

Rappelons que RECYC-QUÉBEC a rendu public en novembre 2007 un avis sur les sacs d'emplettes, afin d'orienter à la fois les consommateurs, les municipalités et les entreprises, principalement les détaillants en alimentation, dans le meilleur choix de sacs d'emplettes sur le plan environnemental. Cet avis est disponible dans le site Internet de RECYC-QUÉBEC au www.RECYC-QUEBEC.gouv.qc.ca.

Depuis 1955, l'Association des détaillants en alimentation du Québec (A.D.A.) est la seule association qui représente les quelque 9 000 détaillants en alimentation de la province, quels que soient leur bannière et le type de surface qu'ils opèrent.

Le Conseil canadien des distributeurs en alimentation (CCDA) est une organisation sans but lucratif vouée à la promotion des intérêts de l'industrie de la distribution alimentaire. Les membres québécois du CCDA représentent le plus important regroupement de l'industrie du commerce de l'alimentation au Québec, avec un volume total de ventes équivalant à plus de 80 % de l'ensemble des ventes de ce secteur économique. L'industrie de la distribution alimentaire québécoise emploie au Québec près de 117 000 personnes et compte près de 7 000 points de vente.

Le Conseil québécois du commerce de détail (CQCD) est la plus importante association représentant le secteur du commerce de détail au Québec depuis 30 ans. Son membership regroupe toutes les spécialisations du commerce de détail et des canaux de distribution, notamment les grands magasins, la grande distribution alimentaire, des boutiques spécialisées, des pharmacies, des quincailleries-rénovation, des concepts franchises, des succursalistes et détaillants indépendants, ainsi que des partenaires commerciaux majeurs du secteur du commerce des biens et services. Le CQCD représente une industrie regroupant plus de 56 000 établissements commerciaux, plus de 500 000 emplois, soit près d'un travailleur sur cinq au Québec et 89 milliards de dollars de ventes au détail.

Éco Entreprises Québec est un organisme sans but lucratif, agréé par RECYC-QUÉBEC, dont la mission est de représenter les entreprises dans leur responsabilité de financer leur part des coûts nets des programmes municipaux de collecte sélective, d'établir une tarification équitable pour en assurer le financement et de se concerter avec les partenaires concernés pour favoriser l'augmentation des quantités récupérées, au meilleur coût net possible, en privilégiant la collecte sélective.

Dans le cadre de son mandat et en soutien à la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008*, RECYC-QUÉBEC oriente, met en œuvre et coordonne des activités visant la mise en valeur des matières résiduelles en assurant la gestion de certains programmes, en développant les connaissances pertinentes et en mobilisant les différents acteurs afin de réduire la génération de matières résiduelles et de diminuer les quantités à éliminer. RECYC-QUÉBEC appuie et reconnaît les efforts des intervenants des différents secteurs et assure le suivi de l'atteinte des objectifs de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008*.

– 30 –

Sources et information :

Sophie Langlois-Blouin
Agente d'information
RECYC-QUÉBEC
418 643-0394, poste 3238

Philippe Gonyea
Technicien en communications
Éco Entreprises Québec
514 987-1491, poste 238